

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

MARDI 16 MAI 1950.

Il est résolu qu'un comité spécial soit désigné pour étudier le bill n° 133, intitulé : Loi concernant la Défense nationale; que ledit comité soit autorisé à faire venir des personnes, des documents et des dossiers et à faire rapport de temps à autre; que ledit comité soit composé de MM. Adamson, Balcer, Bennett, Blackmore, Blanchette, Campney, Cavers, Claxton, Dickey, George, Gillis, Harkness, Henderson, Higgins, Langlois (*Gaspé*), Lapointe, Larson, McLean (*Huron-Perth*), Pearkes, Roberge, Stick, Thomson, Viau, Welbourn et Wright; et que l'application de l'article 65 (1) du Règlement soit suspendue à cet égard.

MARDI 16 MAI 1950.

Il est ordonné que le bill n° 133, intitulé : Loi concernant la Défense nationale et le bill n° 134, intitulé : Loi modifiant la loi des pensions de la milice et en changeant le titre, soient renvoyés audit comité, qui est autorisé à en faire l'étude.

MERCREDI 17 MAI 1950.

Il est ordonné que le bill n° 221, intitulé : Loi portant paiement et distribution de parts de prises, soit renvoyé audit comité, qui est autorisé à en faire l'étude.

Certifié

MARDI 23 MAI 1950.

Il est ordonné que ledit comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Il est ordonné que le quorum dudit comité soit réduit de 13 membres à 10.

Il est ordonné que ledit comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet égard.

Certifié

Le greffier de la Chambre,

LÉON-J. RAYMOND.